

La Ville de Mercier continue d’être desservie par Châteauguay le temps que son service de police soit en place

Mercier – le 2 juin 2017 – Selon la directive du ministère de la Sécurité publique reçue hier, le Service de police de Châteauguay continuera de desservir Mercier jusqu’à ce que le Service de police de Mercier soit fonctionnel. Aucun bris de service ne sera réalisé et la sécurité des citoyens de Mercier est assurée.

« Nous sommes certains que les policiers de Châteauguay continueront d’exercer leur bon travail et avec tout le professionnalisme qu’on leur connaît », a indiqué la mairesse de Mercier, Mme Lise Michaud.

La Ville de Mercier tient à rappeler que le litige entre les deux villes consiste essentiellement en un désaccord financier, soit un partage des coûts équitables en fonction des services réellement offerts à la Ville de Mercier puisque la ville de Mercier est tout simplement cliente de la Ville de Châteauguay. C’est pourquoi le litige est maintenant entre les mains des tribunaux puisqu’aucune entente n’a pu être faite avec la Ville de Châteauguay malgré les nombreuses négociations. « La Ville de Mercier va continuer à défendre les intérêts de ses citoyens et ce n’est pas à ceux-ci d’assumer les décisions du conseil de ville de Châteauguay » précise Mme Michaud. Aucun autre commentaire ne sera fait en lien avec la cause devant les tribunaux.

La Ville de Mercier s’assurera d’informer ses citoyens, les partenaires et les parties prenantes dès que son service de police sera prêt.

- 30-

Source : Direction des communications et des technologies de l’information
450 691-6090 poste 235